

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

Absence motivée :

M. Sylvain Dubuc, conseiller

La séance débute à 19 h 30.

25-155

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamations

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 25-155 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 25-156 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 11 mars 2025 et séance extraordinaire du 31 mars 2025

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 25-157 3.1. Nomination – Maire suppléant – Mai, juin et juillet 2025
- 25-158 3.2. Demande – Mise en place d'un plan de relèvement efficace et d'une solution de transport supplémentaire – Autorité régionale de transport métropolitain
- 25-159 3.3. Appui – Réseau de transport métropolitain (Exo) – Gouvernance locale du transport collectif
- 25-160 3.4. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 25-161 4.1. Autorisation de signature – Avenant – Contrat de service (prêt et consignation) – Réseau de transport métropolitain (Exo)
- 25-162 4.2. Attribution et autorisation de signature – Contrat de licence et d'abonnement – Edilex inc. – 2025-2028

5. RESSOURCES HUMAINES

- 25-163 5.1. Renouvellement – Convention collective de l'Association des pompiers de Sainte-Julie, section locale 5134
- 25-164 5.2. Ratification – Convention de fin d'emploi – 4 avril 2025
- 25-165 5.3. Mesure disciplinaire – 25 mars 2025

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 25-166 6.1. Ordonnance – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières et des droits sur les mutations immobilières
- 25-167 6.2. Autorisation de signature – Cession des lots 5 551 787 et 5 550 273 du Cadastre du Québec – Service de rénovations R.S. inc.
- 25-168 6.3. Adjudication partielle – Services professionnels 2025 – Laboratoire pour travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie – Projet SI-25-267

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 25-169 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 25-170 7.2. Approbation – Liste des comptes à radier
- 25-171 7.3. Émission d'obligations du 5 mai 2025 – Concordance de courte échéance

8. INFRASTRUCTURES

- 25-172 8.1. Adjudication – Travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs – Année 2025 – Projet SI-25-263, lot 1
- 25-173 8.2. Provision – Travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs – Année 2025 – Projet SI-25-263, lot 1
- 25-174 8.3. Adjudication – Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée de la rue des Hêtres – Projet R-1333, lot 1
- 25-175 8.4. Provision – Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée de la rue des Hêtres – Projet R-1333, lot 1
- 25-176 8.5. Approbation – Adjudication d'un contrat d'achat regroupé – Carburants en vrac – 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028
- 25-177 8.6. Attribution – Fourniture et livraison de poteaux et manchons pour signalisation – Année 2025 – Projet SA-25-18
- 25-178 8.7. Autorisation – Dépenses supplémentaires – Retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) – 1501, rue Nobel – Projet SI-25-261, lot 1
- 25-179 8.8. Autorisation – Dépenses supplémentaires – Réparation du véhicule autopompe Pierce 2008 – Service de sécurité incendie

9. LOISIRS

- 25-180 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 25-181 9.2. Aide financière – Soutien aux événements spéciaux – Association de ringuette de Ste-Julie inc.
- 25-182 9.3. Aide financière – Soutien aux événements spéciaux – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.

- 25-183 9.4. Aide financière – Soutien aux événements spéciaux – Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
- 25-184 9.5. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
- 25-185 9.6. Aide financière – Le Groupe Amical de Ste-Julie inc.
- 25-186 9.7. Aide financière – Camp estival 2025 – Activités de loisirs adaptées – Les Amis-Soleils de St-Bruno
- 25-187 9.8. Adoption – Bilan 2024 et plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025
- 25-188 9.9. Attribution – Contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour – Projet SA-25-15
- 25-189 9.10. Attribution des routes payantes 2025

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 25-190 10.1. Adoption d'un projet de résolution – Autorisation du projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial – 125, rue Jacquelin Beaulieu– Abrogation de la résolution 24-396
- 25-191 10.2. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 25-192 10.3. Approbation – Centre de services scolaire des Patriotes – Projet de planification des besoins d'espace 2025
- 25-193 10.4. Attribution – Services d'entretien du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Projet SA-25-17

11. RÉGLEMENTATION

- 25-194 11.1. Adoption – Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-195 11.2. Adoption – Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal
- 25-196 11.3. Adoption – Règlement 1104-13 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de prévoir des dispositions relatives à l'émission de permis de construction pour des projets résidentiels réalisés en plusieurs phases
- 25-197 11.4. Adoption – Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 25-198 11.5. Adoption – Règlement 1149-25 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbaux – Assemblées ordinaire et extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 13 mars 2025 et 1^{er} avril 2025

- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.3. Certificats relatifs au déroulement de procédures d'enregistrement – Règlements 1319 et 1345

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-199 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 65 000 Québécois.es reçoivent un diagnostic de cancer, cette annonce représentant un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer est la principale cause de mortalité au Québec, et ce, avant les maladies cardiovasculaires;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à plusieurs personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 53 % au début des années 1990 à environ 67 % en 2016, le tout grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie, notamment la réduction de l'usage du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Canadiens, atteints de tous types de cancer, ainsi qu'à leurs proches, par l'entremise de la recherche, de la prévention, de l'accès à un réseau d'aide et d'information basée sur les dernières données probantes;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, à la radiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois.es atteints de cancer à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE la jonquille est la première fleur à éclore au printemps et qu'elle symbolise la force, le courage et l'espoir;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois.es à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois d'avril 2025 « *Mois de la jonquille* » et encourage la population à appuyer généreusement la cause en donnant à la Société canadienne du cancer.

**PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS –
20 AU 26 AVRIL 2025**

ATTENDU QUE Transplant Québec, l'organisme responsable du don d'organes au Québec, souligne ses 55 ans d'existence en 2025;

ATTENDU QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour environ 850 personnes présentement en attente d'une greffe au Québec;

ATTENDU QUE ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes par le don de tissus;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'âge pour faire don de ses organes, le plus jeune donneur au Québec avait 48 heures, alors que le plus âgé avait 92 ans;

ATTENDU QU'en 2023, les 317 greffes de reins ont permis d'économiser plus de 15 millions de dollars en santé publique;

ATTENDU QUE la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* constitue un moment phare pour promouvoir cette importante cause auprès de la population et sensibiliser la population aux besoins cruciaux en donneurs;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Sainte-Julie à cette cause est susceptible de favoriser une sensibilisation accrue de la population à l'importance du don d'organes et de tissus;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 20 au 26 avril 2025 à titre de *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* et hissera, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville;

La Ville invite chaque citoyen.ne à signifier son consentement au don d'organes et de tissus en signant l'endos de sa carte d'assurance maladie ou en l'inscrivant au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec et rappelle à la population l'importance d'informer leurs proches de leur décision concernant le don d'organes et de tissus.

25-156

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025 ET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 mars 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 31 mars 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-157

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2025

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller monsieur Christian Huard à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-158

DEMANDE – MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE EFFICACE ET D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) a entraîné la refonte complète des services de transport local, qui assuraient une connexion directe et fiable entre Sainte-Julie et le centre-ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-De Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les citoyens de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;

ATTENDU QUE le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à promouvoir une interconnexion robuste et diversifiée des modes de transport collectif pour répondre aux besoins croissants des citoyens;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie :

- Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;
- Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé;

-
- Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-159

APPUI – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) – GOUVERNANCE LOCALE DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE la réforme majeure de la gouvernance du transport collectif métropolitain mise en place en 2017 visait principalement à établir un modèle de gouvernance plus efficace et cohérent;

ATTENDU QUE depuis sa création en 2017, l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») a notamment la responsabilité de planifier et développer le transport collectif et d'établir une offre de transport en réponse aux besoins des usagers des services de transport collectif, incluant ceux à mobilité réduite, en ayant recours aux services des organismes publics de transport collectif (les « OPTC ») pour leur territoire respectif;

ATTENDU QUE malgré des améliorations et les efforts de collaboration entre les acteurs de la mobilité métropolitaine, des problèmes de fond ont rapidement émergé;

ATTENDU QUE la complexité et la lourdeur de la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région métropolitaine génèrent un manque d'efficacité contraire à l'esprit initial de la réforme et nuisent à la qualité et au développement des services locaux dans les municipalités des couronnes nord et sud de Montréal, desservies par le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau »);

ATTENDU QUE les municipalités des couronnes expriment leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région métropolitaine, laquelle ne répond pas à leurs besoins;

ATTENDU QUE les municipalités des couronnes demandent d'obtenir davantage de pouvoirs pour déterminer l'offre de service local par autobus sur leur territoire respectif et le budget associé;

ATTENDU QUE les municipalités des couronnes sont des acteurs majeurs dans la réussite du transport collectif métropolitain, et que le souhait de ces dernières est d'être plus décisionnelles en lien avec leur imputabilité de leur gestion en matière de transport et de finance;

ATTENDU QUE, à titre d'OPTC desservant les municipalités des couronnes, ces dernières ont consulté le Réseau pour lui faire part de leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle des transports et pour obtenir ses suggestions quant à un nouveau modèle de gouvernance;

ATTENDU QU'au terme de ces consultations, des améliorations qui permettraient d'atténuer plusieurs enjeux actuels ont été identifiées;

ATTENDU QU'un nouveau modèle de gouvernance locale des services de transport est proposé, lequel est davantage axé sur la gestion de proximité et où les responsabilités de chaque acteur sont bien définies;

ATTENDU QUE ce nouveau modèle répond plus particulièrement à la réalité et aux besoins des municipalités des couronnes, lequel leur permettra de mieux répondre aux besoins de déplacement intra couronnes de leur population, de mieux coordonner leur développement urbain dans un esprit de densification et d'avoir une meilleure adéquation entre l'offre de service locale et leur contribution financière;

ATTENDU QUE les changements proposés viennent supporter le rôle métropolitain de l'ARTM;

ATTENDU QUE les changements proposés n'impacteraient pas le fonctionnement actuel des autres OPTC et villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (la « CMM »);

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance nécessite des modifications législatives à la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* et à la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 13 février 2025, une résolution visant la révision et la modification de la gouvernance locale du transport collectif dans la région métropolitaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie appuie les demandes du Réseau, comme spécifié dans la résolution du 9 octobre 2024 numéro 2024-10-394, en appui au mémoire déposé sur le projet de loi 61;

ATTENDU QUE les situations vécues dans les dernières semaines en lien avec la desserte de rabattement vers le REM démontrent l'importance de donner aux instances locales les leviers nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens en matière de transport collectif;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la présente résolution constitue un appui à la demande formelle de la ministre des Transports et de la Mobilité durable (la « Ministre »), de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région de Montréal afin de redonner le pouvoir décisionnel aux représentants des municipalités des couronnes nord et sud de Montréal par l'entremise des instances du Réseau, quant au plan de desserte local et au budget associé;

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie appuie les demandes de modifications législatives du Réseau visant la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance locale du transport collectif dans la région métropolitaine et leurs démarches à ce sujet auprès du gouvernement du Québec, de la Ministre, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-160

AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 25-009 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2025 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 25-009;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Grandes rencontres stratégiques : Défis et opportunités du transport sur la Rive-Sud	17 avril 2025 Sainte-Julie	192 \$	2	384 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-161

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT – CONTRAT DE SERVICE (PRÊT ET CONSIGNATION) – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités, Exo émet des titres de transport à titre de mandataire pour l'Autorité régionale de transport métropolitain afin de permettre à ses usagers d'utiliser ses services de transport;

ATTENDU QU'Exo a retenu les services de la Ville de Sainte-Julie pour être l'un de ses points de vente et service, permettant ainsi aux usagers d'y acheter des titres de transport et d'obtenir une carte à puce, le tout conformément au contrat de service conclu entre la Ville et Exo, résolutions 21-061 et 22-283;

ATTENDU QUE le contrat de service prend fin le 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier le contrat de service afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2030;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'avenant au contrat de service (prêt et consignation) à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain, en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-162

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT – EDILEX INC. – 2025-2028

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a recours au système Edilexperit afin de faciliter la gestion de ses processus d'appel d'offres;

ATTENDU l'article 4.3.2 (1^o) du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de licence et d'abonnement, d'une durée de trois (3) ans (années 2025 à 2028), à l'entreprise Edilex inc., ayant son principal établissement au 500-3111, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec, H7T 0K2, pour un montant de 36 476,95 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec cette entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-163

RENOUVELLEMENT – CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE, SECTION LOCALE 5134

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Association des pompiers de Sainte-Julie, section locale 5134 pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres de l'Association des pompiers de Sainte-Julie, section locale 5134 ont accepté favorablement l'entente de principe lors de l'assemblée générale tenue le 7 avril 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cette entente conclue entre les parties et d'autoriser la signature des documents;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver l'entente de principe intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Association des pompiers de Sainte-Julie, section locale 5134 concernant le renouvellement de la convention collective d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027, et ce, à compter de la date de la signature de ladite entente entre les parties;

D'autoriser le maire, la directrice générale, le directeur général adjoint et trésorier, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention collective demeurant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027, ainsi que les lettres d'ententes s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-164

RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – 4 AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE ratifier, pour la fin d'emploi en date du 4 avril 2025, la convention de fin d'emploi intervenue entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et la personne concernée dans le cadre de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-165

MESURE DISCIPLINAIRE – 25 MARS 2025

ATTENDU les actes reprochés à la personne concernée par la présente;

ATTENDU la note de service du directeur du Service des ressources humaines datée du 25 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire cette personne pour une durée de trois (3) jours ouvrables, soit les 15, 16 et 17 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-166

ORDONNANCE – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint et trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes et droits n'ont pas été payés, en tout ou en partie, lequel est joint à la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'ordonner à la greffière adjointe ou, en son absence, à la greffière de procéder, le 28 mai 2025 à 10 h, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tels qu'ils sont décrits dans l'état du directeur général adjoint et trésorier en annexe de la présente résolution;

D'autoriser la greffière adjointe ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte relatif à cette vente, y compris tout acte de vente et tout acte de retrait en faveur de la Ville;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier ou la chef de section - finances et trésorière adjointe à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère lors de la vente pour non-paiement de taxes, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais;

D'exclure de cette vente tous les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières ainsi que les intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-167

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DES LOTS 5 551 787 ET 5 550 273 DU CADASTRE DU QUÉBEC – SERVICE DE RÉNOVATIONS R.S. INC.

ATTENDU QUE Service de rénovations R.S. inc. est propriétaire des lots numéros 5 551 787 et 5 550 273 du Cadastre du Québec, étant respectivement une portion de sentier piétonnier et un coin de rue;

ATTENDU QUE Service de rénovations R.S. inc. souhaite céder à la Ville, à titre gratuit, ces terrains qui ne sont pas constructibles;

ATTENDU QU'un acte notarié de cession devra être conclu afin de procéder au transfert des titres immobiliers en faveur de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de cession à intervenir entre la Ville, d'une part, et Service de rénovations R.S. inc., d'autre part, lequel sera reçu par M^e Mario Daigneault, notaire, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à payer les montants dus sur ces deux lots, en capital, frais et intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-168

ADJUDICATION PARTIELLE – SERVICES PROFESSIONNELS 2025 – LABORATOIRE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR DIVERS ENDROITS À SAINTE-JULIE – PROJET SI-25-267

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un contrat de services professionnels de laboratoire visant des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits, pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 21 mars 2025;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 31 mars 2025;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger partiellement le contrat SI-25-267 concernant des services professionnels de laboratoire visant des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie, pour l'année 2025, en excluant partiellement l'item S et en totalité l'item T du bordereau de soumission, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe ABS inc., située au 2005, rue Limoges, Longueuil, Québec, J4G 1C4, pour un montant de 262 982,81 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 43 593,46 \$ de l'excédent accumulé affecté pavage au financement d'une partie de ce contrat;

D'affecter une somme de 4 985,65 \$ du fonds carrières sablières au financement d'une partie de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-169

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 mars 2025 au 3 avril 2025 :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2025-07 | Chèques à ratifier | 1 213 333,09 \$ |
| ▪ Liste F-2025-08 | Comptes à payer | 2 161 881,59 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 mars 2025 au 3 avril 2025 apparaissant sur les listes F-2025-07 et F-2025-08;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-170

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la commission des finances en date du 17 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE radier les comptes irrécouvrables suivants, pour un montant total de 7 030,76 \$, soit :

NUMÉRO DE DOSSIER	NOM ET ADRESSE	CAPITAL
2022-000085 N° dossier unique 13155-7	Stéphane Charrette 102-1742, avenue Victoria Greenfield Park (Québec) J4V 1M3	410,33 \$
2019-000041 2019-000042 N° dossier unique 12413-1	Ex-Scellant Pavage 20130, boulevard Henri-Bourrassa Québec (Québec) G2M 1K8	340,96 \$ 340,96 \$
2016-000006 N° dossier unique 12008-9	Dragos Patiu 7372, boulevard Perras Montréal (Québec) H1E 4G3	2 331,90 \$
2023-000127 N° dossier unique 4020-4	Sophie Gadbois Jean Sebastien Voghel 7, rue Pierre d'Iberville Sainte-Julie (Québec) J3E 3L5	1 742,06 \$
2021-000166	Transport Gilles Pepin 161, rue Principale Sainte-Julie (Québec) J3E 0C1	1 864,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-171

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 MAI 2025 – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 230 000 \$ qui sera réalisé le 5 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1039	89 800 \$
1055	212 800 \$
1058	79 400 \$

1060	122 100 \$
1045	48 800 \$
1128	209 468 \$
1129	47 000 \$
1130	8 700 \$
1144	111 200 \$
1009	82 400 \$
1045	44 900 \$
1128	81 800 \$
1192	34 487 \$
1199	285 500 \$
1199	31 300 \$
1210	128 300 \$
1211	139 125 \$
1175	1 505 \$
1183	61 200 \$
1184	81 200 \$
1277	295 502 \$
1136	23 419 \$
1249	107 366 \$
1249	31 682 \$
1289	304 769 \$
1290	18 155 \$
1273	16 815 \$
1297	181 249 \$
1299	138 070 \$
1311	211 988 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1128, 1129, 1130, 1009, 1045, 1199, 1210, 1211, 1175, 1183, 1184, 1277, 1136, 1249, 1289, 1290, 1273, 1297, 1299 et 1311, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, boulevard de Montarville
Boucherville (Québec) J4B 6R2

QUE les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint et trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1128, 1129, 1130, 1009, 1045, 1199, 1210, 1211, 1175, 1183, 1184, 1277, 1136, 1249, 1289, 1290, 1273, 1297, 1299 et 1311 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-172

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – ANNÉE 2025 – PROJET SI-25-263, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mars 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 24 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-25-263, lot 1 concernant des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs pour l'année 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction G3 inc., située au 1016, rue de La Ventrouze, Boucherville, Québec, J4B 5S9, pour un montant de 109 226,25 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 mars 2025;

D'affecter une somme de 106 719,79 \$ de l'excédent accumulé affecté pavage afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-173

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – ANNÉE 2025 – PROJET SI-25-263, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-25-263, lot 1 concernant des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs pour l'année 2025, à l'entreprise Construction G3 inc., pour un montant de 109 226,25 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 7 645,84 \$, portant la dépense autorisée à 116 872,09 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-174

ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D’UNE CONDUITE D’AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DES HÊTRES – PROJET R-1333, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue des Hêtres;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mars 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 24 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1333, lot 1 concernant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue des Hêtres au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc., située au 126, rue Dean, Cowansville, Québec, J2K 3Y3, pour un montant de 1 477 705,73 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-175

PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D’UNE CONDUITE D’AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DES HÊTRES – PROJET R-1333, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1333, lot 1 relatif à des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue des Hêtres, à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour un montant de 1 477 705,73 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 103 439,40 \$, portant la dépense autorisée à 1 581 145,13 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-176

APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – CARBURANTS EN VRAC – 1^{er} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2028

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté une demande à l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts), le tout tel qu'il appert de la résolution 24-389 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024;

ATTENDU QUE suivant un appel d'offres public, le lot 7 a été adjugé à l'entreprise Mazout G. Bélanger inc.;

ATTENDU l'estimation des besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période pour les différents types de carburants;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver l'adjudication par l'UMQ, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot 7 du contrat CAR-2025 concernant l'approvisionnement en vrac de différents carburants pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 à l'entreprise Mazout G. Bélanger inc., ayant son principal établissement au 18160, rue J.-A.-Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 0H5, pour une dépense approximative de 1 059 655,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-177

ATTRIBUTION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE POTEAUX ET MANCHONS POUR SIGNALISATION – ANNÉE 2025 – PROJET SA-25-18

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et la livraison de poteaux et manchons pour signalisation pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-18 concernant la fourniture et la livraison de poteaux et manchons pour signalisation pour l'année 2025 à l'entreprise Martech Signalisation inc., située au 575, rue Le Breton, Longueuil, Québec, J4G 1R9, pour un montant de 52 942,54 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-178

AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – RETRAIT DES SOLS EN PILE (23 000 MÈTRES CUBES) – 1501, RUE NOBEL – PROJET SI-25-261, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adjugé, en février 2025, un contrat relatif au retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) au 1501, rue Nobel à l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., pour un montant de 1 077 505,09 \$, toutes taxes comprises, résolution 25-075;

ATTENDU QU'en raison de la présence imprévue de matériaux, il a été nécessaire de procéder à la disposition d'une plus grande quantité de sols;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser des dépenses supplémentaires totalisant 135 851,63 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat SI-25-261, lot 1 relatif au retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) au 1501, rue Nobel, adjugé à l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., portant la valeur totale du contrat à 1 267 231,97 \$, toutes taxes comprises;

D'affecter une somme de 124 050,65 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté éventualités afin de financer ces dépenses supplémentaires;

D'autoriser le trésorier à procéder aux paiements des factures sur réception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-179

AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – RÉPARATION DU VÉHICULE AUTOPOMPE PIERCE 2008 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, une dépense totalisant, incluant la provision, un montant de 32 013,86 \$, toutes taxes comprises, a été autorisée pour procéder à des réparations majeures sur le véhicule autopompe 9-61, résolution-24-503;

ATTENDU QU'à la suite du démontage complet des composantes, il a été constaté que plusieurs réparations supplémentaires étaient nécessaires, incluant le remplacement de plusieurs pièces importantes;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 18 841,13 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Pro Action Diesel inc., portant la valeur totale du contrat à 50 854,99 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures de l'entreprise Pro Action Diesel inc., située au 100, rue Fisher, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 0L3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-180

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	200 \$
Rosalie Babineau	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Elsa Lamoureux	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Amélie Bisailon	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Angélie Gilbert	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Noémy Gosselin	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Eve Landry	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Jade Nolet	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$

Léa Simard	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Justine Remington	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Maude Viens	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Marisol Monge	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Aurélie Cyr	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Noémie Bisailon	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Chloé Hunter	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Gabriel Gélinas	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Henrik Tousignant	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Jacob Racicot	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Jérémy Paquin	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Samuel Hurtubise	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Tristan Patenaude	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Vincent Daigle	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
William Mathieu	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
TOTAL			3 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-181

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association de ringuette de Ste-Julie inc. pour l'organisation de leur tournoi qui a eu lieu du 28 octobre 2024 au 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur d'un tel événement et que cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 5 298 \$, à l'Association de ringuette de Ste-Julie inc. pour l'organisation de leur tournoi 2024;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025;

QUE ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 341 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-182

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition maison qui s'est tenue le 23 novembre 2024;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition amicale de fin de saison qui se tiendra le 30 mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière totale de seize (16) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 1 412,80 \$, au club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour l'organisation de ces deux (2) événements, répartie comme suit :

- Pour un montant de 971,30 \$, représentant onze (11) heures au taux horaire de 88,30 \$, pour un premier événement spécial;
- Pour un montant de 441,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 88,30 \$, pour un second événement spécial;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025;

QUE ce montant représente, pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 4 357,60 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-183

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour l'organisation de la compétition Invitation Sainte-Julie qui s'est déroulée du 14 février 2025 au 16 février 2025;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la 45^e édition de la Revue sur glace qui se déroulera les 12 avril 2025 et 13 avril 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que les demandes du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. respectent les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière totale de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 5 298 \$, au Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour l'organisation de ces deux (2) événements;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025;

QUE ce montant représente, pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 341 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-184

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives, au moyen de l'embauche d'une ressource comptable et d'une ressource pour assurer les suivis et le bon fonctionnement du site Internet du club;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 967,09 \$ au Club de patinage artistique Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-185

AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a notamment pour mission de contrer l'isolement chez les aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour les dîners mensuels offerts par cet organisme en 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour les dîners mensuels offerts en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-186

AIDE FINANCIÈRE – CAMP ESTIVAL 2025 – ACTIVITÉS DE LOISIRS ADAPTÉES – LES AMIS-SOLEILS DE ST-BRUNO

ATTENDU QUE Les Amis-Soleils de St-Bruno est un organisme à but non lucratif offrant des activités de loisirs adaptées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

ATTENDU QUE cet organisme offre un camp estival d'une durée de huit (8) semaines;

ATTENDU QUE les ententes signées entre les différentes municipalités et l'organisme stipulent que chaque municipalité doit accorder une aide financière de 500 \$ à l'organisme, pour chaque participant inscrit au camp estival;

ATTENDU QUE l'organisme Les Amis-Soleils de St-Bruno propose des services qui ne sont pas offerts par d'autres organismes situés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme Les Amis-Soleils de St-Bruno, situé au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 3T8, afin de subventionner la participation d'un résident de Sainte-Julie, aux activités offertes par cet organisme au camp estival 2025;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente officielle de participation à ce camp estival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-187

ADOPTION – BILAN 2024 ET PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025, élaboré par le comité des politiques citoyennes, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023, sous le numéro 23-472;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le bilan pour l'année 2024 et la mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2025, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-188

ATTRIBUTION – CONTRAT DE TRANSPORT EN AUTOBUS POUR LES SORTIES DES CAMPS DE JOUR – PROJET SA-25-15

ATTENDU QU'environ dix-huit (18) sorties à l'extérieur du territoire sont planifiées durant la saison estivale dans le cadre des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie, nécessitant un transport en autobus pour l'aller et le retour;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour;

ATTENDU QUE le regroupement BusBusBus désigne, parmi les cinq (5) filiales qui desservent le territoire de Sainte-Julie, une filiale en mesure de répondre aux besoins en transport de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Autobus Rive-Sud inc., située au 1325, boulevard Jacques-Cartier Ouest, Longueuil, Québec, J4K 0A6, pour un montant de 46 219,95 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-189

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES 2025

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 31 mars 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2025 par les organismes suivants, aux dates indiquées ci-dessous :

DATES	ORGANISMES
26 avril	57 ^e Groupe Scout de Sainte-Julie
24 mai	Carrefour familial de Sainte-Julie
5 juillet	Club de patinage artistique de Ste-Julie inc.
13 septembre	École de karaté Sankudo Sainte-Julie
4 octobre	Maison des jeunes de Sainte-Julie
15 novembre	Les Fines Lames de Sainte-Julie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-190

ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION – AUTORISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL – 125, RUE JACQUELIN BEAULIEU – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 24-396

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 20 logements au 125, rue Jacquelin Beaulieu;

ATTENDU QUE ce bâtiment de trois étages et demi, comprenant un rez-de-jardin, comportera cinq logements abordables et une aire de stationnement extérieure de 30 cases;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 21 février 2024, du projet de loi 31 permettant à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur, puisqu'elle se qualifie quant au critère du taux d'inoccupation de logements sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a un taux d'inoccupation de 0,4 % selon les dernières statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) datées d'octobre 2023;

ATTENDU la résolution-cadre numéro 25-151, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, aux termes de laquelle les balises d'utilisation du pouvoir de dérogation aux règlements d'urbanisme sont établies;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 545.1.25 adoptée le 1^{er} avril 2025, recommande au conseil municipal d'approuver, par le biais de l'utilisation du pouvoir prévu au projet de loi 31, la demande pour la construction de ce bâtiment;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter un projet de résolution relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 20 logements situé au 125, rue Jacquelin Beaulieu, dans la zone P-141, le tout selon les plans-concept de construction préparés par Groupe PDA Architecte et datés du 28 août 2024;

D'autoriser le projet de construction de ce bâtiment en vertu du pouvoir prévu au projet de loi 31, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que les plans-concept d'aménagement paysager soient approuvés par la Ville de Sainte-Julie;
2. Qu'un dépôt de garantie équivalant à 20 000 \$ soit versé, lequel sera retourné au requérant après la réalisation des travaux conformes aux plans soumis et réalisés dans les délais prescrits au permis de construction;
3. Que des plans-concept de construction modifiés soient déposés afin que l'aire de stationnement extérieure comprenne 30 cases de stationnement plutôt que 28, dont minimalement dix (10) cases de stationnement en pavé alvéolé ou drainant;

DE présenter ce projet de résolution lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 23 avril 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, où le conseil entendra toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

DE transmettre une copie de ce projet de résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

QUE cette autorisation soit valide jusqu'au 21 février 2027;

D'abroger la résolution 24-396 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 125, rue Jacquelin Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-191

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 25-17** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement (emplacement de la génératrice) du bâtiment DJ2 situé au **1200, place de la Cité (District Sainte-Julie)**, et ce, conformément à la résolution 544.2.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-18** pour les plans-concept de construction (ajout d'un étage et aménagement d'un logement accessoire) pour la résidence unifamiliale isolée située au 1833, rue De Lanaudière, et ce, conformément à la résolution 544.3.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-19** pour les plans-concept d'affichage du nouvel établissement commercial situé au **1121, rue Nobel (Expert Mobilier)**, et ce, conformément à la résolution 544.4.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-20** pour les plans-concept d'aménagement paysager au **360, rue de Murano (projet multifamilial Devimco)**, et ce, conformément à la résolution 544.5.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-21** pour les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager au **1668, rue Saint-Louis**, et ce, conformément à la résolution 544.6.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-22** pour les plans-concept de construction d'une nouvelle résidence au **1667, chemin de la Belle-Rivière**, et ce, conformément à la résolution 544.7.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-23** pour les plans-concept de rénovation extérieure (remplacement de revêtement extérieur et d'ouvertures) de la résidence située au **2351, rue de Genève**, et ce, conformément à la résolution 544.8.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;
- La demande de **PIIA 25-24** pour les plans-concept d'affichage du nouvel établissement commercial situé au **143, boulevard Armand-Frappier, local 220 (Hexa physio)**, et ce, conformément à la résolution 544.9.25 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2025;

-
- La demande de **PIIA 25-25** pour les modifications apportées aux plans-concept de rénovation (transformation d'un garage en pièce habitable) pour la résidence située au **16, rue Vauquelin**, conditionnellement à ce que les pourtours de la fenêtre soient recouverts de brique agencée à celle existante sur le bâtiment, que de la végétation soit ajoutée de chaque côté de la nouvelle fenêtre et qu'une bande de verdure d'une profondeur minimale d'un mètre soit aménagée sous la fenêtre;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-192

APPROBATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES – PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP ») consulte les municipalités sur le document intitulé « Projet de planification des besoins d'espace 2025 », dont le processus de planification s'est amorcé en juin 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des documents du CSSP portant sur les besoins et la capacité d'accueil des écoles sur le territoire de Sainte-Julie pour les années scolaires 2023-2024 à 2028-2029;

ATTENDU QUE la Ville est en accord avec le document du CSSP qui fait notamment état qu'avec l'accroissement démographique sur le territoire et les nouveaux projets résidentiels, la capacité d'accueil des écoles tant primaires que secondaires demeure suffisante pour la période 2023-2029;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau offre d'excellents services d'enseignement aux élèves;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau accueille des classes régulières de la 1^{re} à la 3^e secondaire ainsi que des classes spécialisées de type intégration des technologies de l'information et des communications (IDTIC) de la 1^{re} à la 5^e secondaire, en priorisant les élèves de la ville de Sainte-Julie, la sélection des élèves se faisant aléatoirement parmi toutes les candidatures reçues;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que sa population étudiante puisse accéder à une école secondaire complète près de leur domicile;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que le CSSP évalue les possibilités de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4^e et 5^e secondaire, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC;

ATTENDU QUE cette bonification de l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau bénéficierait à la population étudiante, aux familles ainsi qu'à l'environnement en diminuant par le fait même les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire;

ATTENDU QU'à l'époque de la première étape de consultation sur la prise de données sur les différents développements résidentiels, celui identifié comme les Villas du Golf n'avait pas d'échéancier prédéterminé, mais des discussions sont en cours avec le propriétaire des terrains pour l'évaluation d'un projet de développement, ce qui pourrait fortement influencer, à court ou moyen terme, les données du CSSP;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie approuve le document du CSSP intitulé « Projet de planification des besoins d'espace 2025 », tout en réitérant la demande formulée dans les dernières années au moyen des résolutions 21-092 et 23-134, soit de demander au CSSP qu'il évalue les possibilités de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4^e et 5^e secondaire, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC;

QU'à défaut d'adapter ou d'agrandir l'école secondaire du Grand-Coteau pour y accueillir les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les élèves de la 3^e secondaire de cette école puissent poursuivre automatiquement leur programme de concentration lorsqu'ils sont transférés à l'école secondaire du Mont-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-193

ATTRIBUTION – SERVICES D'ENTRETIEN DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PROJET SA-25-17

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'entretien et de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes au parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 7 avril 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-17 concernant des services d'entretien et de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes au parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour l'année 2025 à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc., situé au 120, rue Ledoux, Beloeil, Québec, J3G 0A4, pour un montant 28 082,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 27 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-194

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-093;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2025, sous le numéro 25-138;

ATTENDU QUE le second projet a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 18 mars 2025;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-195

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains correctifs à des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-094;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2025, sous le numéro 25-139;

ATTENDU QUE le second projet a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 18 mars 2025;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiétement sur un terrain municipal*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-196

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES PROJETS RÉSIDENTIELS RÉALISÉS EN PLUSIEURS PHASES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les permis et certificats 1104* afin de prévoir des dispositions applicables aux projets réalisés en plusieurs phases de construction;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, sous le numéro 25-152;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1104-13 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de prévoir des dispositions relatives à l'émission de permis de construction pour des projets résidentiels réalisés en plusieurs phases*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-197

ADOPTION – RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2025, sous le numéro 25-095;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2025, sous le numéro 25-140;

ATTENDU QUE le second projet a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 18 mars 2025;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-198

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, sous le numéro 25-153;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-25 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 MARS 2025 ET 1^{er} AVRIL 2025**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 mars 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 7 avril 2025;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 1^{er} avril 2025, lors d'une assemblée extraordinaire, et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 7 avril 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour des réunions et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mars 2025 et de l'assemblée extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme, lesquels sont joints à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL - RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Léane Curate	Régulier	Technicienne juridique	2025-04-28
Simon Luu	Régulier	Chargé de projets	2025-03-31
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Jessie Poirier	Saisonnier	Journalière-jardinière (retour saison)	2025-03-10
Valérie Vaillancourt	Saisonnier	Journalière-jardinière (retour saison)	2025-0-10
Shana Aubin-Guertin	Saisonnier	Préposée à l'entretien (retour saison)	2025-03-10
Christian Gagnon	Saisonnier	Préposé à l'entretien (retour saison)	2025-04-14

PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON-SYNDIQUÉ			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Alexane Gervais-Boulben	Non-syndiqué	Animatrice-responsable	2025-03-17
Arielle Gauthier	Non-syndiqué	Animatrice-responsable	2025-03-17
Audrey Caisse	Non-syndiqué	Animatrice (événements ponctuels)	2025-03-29
Maélie Rose	Non-syndiqué	Animatrice (événements ponctuels)	2025-03-29
Olivier McIntyre	Non-syndiqué	Animateur (événements ponctuels)	2025-03-29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS 1319 ET 1345

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose les certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement concernant les règlements suivants :

- *Règlement 1319 autorisant le paiement des coûts des travaux d'analyses, de plans et devis et de réaménagement à la caserne incendie pour un montant de 75 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 75 000 \$;*
- *Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption.*

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **Jour de la Terre – 22 avril 2025** – Le jour de la Terre se déroulera cette année sous le thème de la biodiversité, notamment en rappelant l'importance de la préservation de la biodiversité et de se reconnecter à la nature.
- **3^e édition des Cafés du maire – 27 avril 2025** – Les citoyens sont invités à participer à la 3^e édition des Cafés du maire qui se tiendra de 10 h à 12 h 30, le 27 avril prochain, au Centre communautaire de Sainte-Julie. Les membres du conseil présenteront les projets à venir et prendront le temps de discuter avec les personnes présentes. Les citoyens peuvent s'inscrire en ligne au www.ville.sainte-julie.qc.ca.
- **Développement de la forêt nourricière – 1^{re} phase** – La première phase du projet d'implantation d'une forêt nourricière, tout près du parc du Sorbier, est lancée, laquelle vise à planifier et à concevoir le projet destiné à promouvoir l'agriculture locale et durable. Un comité citoyen éphémère sera mis sur pied composé de citoyens engagés, de membres du conseil municipal et d'employés municipaux.

-
- **Marché des sucres** – L'événement a encore une fois été un grand succès. M. Mario Lemay remercie les employés municipaux pour l'organisation de cet événement ainsi que tous les Julievillois qui se sont déplacés pour venir à la rencontre des producteurs locaux et soutenir l'achat local.

MOT DES CONSEILLERS

- **Prudence sur les routes** – Mme Josée Marc-Aurèle tient à rappeler, avec le retour du beau temps, l'importance de faire attention notamment aux piétons et aux cyclistes sur les routes et principalement lors des manœuvres à reculons.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande une mise à jour concernant le mandat confié à Genexco à la suite des inondations de l'été 2024. Elle souhaite également savoir si les tests de caméras sont terminés dans le secteur de l'école du Moulin.

M. Lemay indique que les tests de caméras sont terminés, mais que des tests supplémentaires sont nécessaires pour être en mesure de faire les simulations qui s'imposent. En ce qui concerne l'étude de Genexco, la firme étudie présentement les données nécessaires et devrait être en mesure de présenter les résultats aux membres du conseil au cours du prochain mois approximativement. La présentation au public devrait avoir lieu au début du mois de juin environ.

M. Lemay rappelle également que les solutions proposées par Genexco, quelles qu'elles soient, n'auront pas pour effet d'immuniser les propriétés où aucuns travaux n'ont été réalisés, et ce, principalement celles ayant vécu un refoulement au cours des deux dernières années. Il invite donc les citoyens touchés à communiquer avec un professionnel et à effectuer les travaux et correctifs requis pour rendre leurs installations conformes, le tout dans le but d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise de nouveau.

- Une citoyenne souhaite connaître quand aura lieu la mise en place des pompiers à temps plein à la caserne et quand sera effectif le service de premiers répondants.

M. Lemay mentionne qu'il s'agit d'un changement radical dans la façon de travailler et de fonctionner, puisque nous passons d'équipes de pompiers à temps partiel à des équipes de pompiers à temps plein. La Ville ainsi que la partie syndicale ont dû passer au travers de tous les éléments qui touchent le quotidien de ces employés avant d'en arriver à une entente. La garde 24/7 sera effective dès le 1^{er} juillet 2025. Quant au service de premiers répondants de niveau 2, ce sera effectif au cours de l'automne 2025 puisque les pompiers doivent d'abord suivre des formations.

25-199

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS